



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1277

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Onlymoov - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1277**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Onlymoov - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1816 du 25 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016. Cette délibération a été complétée par un avenant n° 1, par délibération n° 2013-4002 du 24 juin 2013 ; ainsi qu'un avenant n° 2, par délibération n° 2015-0657 du 21 septembre 2015, permettant d'ajuster les orientations de la convention et d'inscrire de nouveaux projets, dans le cadre des axes définis dans la convention initiale.

La Région apporte un financement à la Métropole de Lyon de 69 M € à travers 4 axes stratégiques :

- faire mieux vivre les hommes,
- co-construire un paysage métropolitain d'exception,
- penser l'urbanisme autour des axes de transports collectifs,
- favoriser l'émergence de l'économie verte.

Le projet Onlymoov a été retenu au sein du dispositif CFAC. Le site "Onlymoov", favorisant le report modal, permet d'apporter une information fiable sur le trafic tout en développant les modes doux et les transports en commun.

Cette action est le prolongement de la centrale de mobilité de la Métropole qui rassemble les acteurs publics et privés pour la construction de services complets sur la mobilité et correspond à la poursuite des développements du site web Onlymoov avec l'exploitation des informations rendues disponibles. Alors que près de 40 % des voyages réalisés sur le réseau TER en Rhône-Alpes a une origine ou une destination sur la Métropole de Lyon, Onlymoov permet de développer l'intermodalité et de faire connaître au plus grand nombre la combinaison entre les TER et les modes de transports urbains (parc relais, vélo, TCL, cars départementaux).

La Métropole mobilisera 1,2 M€ dont 0,6 M€ d'engagement régional.

Sur cette base, il importe de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une demande de subvention.

Compte tenu des marchés déjà opérationnels, l'action a été mise en œuvre très rapidement. Une demande de rétroactivité du dossier a été formulée auprès de la Région pour prendre en compte les dépenses engagées et à comptabiliser sur la période juin 2015 à décembre 2016.

L'engagement régional serait de 600 000 €. Il est donc demandé une individualisation d'autorisation de programme en recettes pour un montant de 600 000 €. Les dépenses afférentes à la réalisation de cette action sont imputées sur les exercices 2015 et 2016 dans le cadre des opérations n° 0P08O2442, n° 0P08O2446 et n° 0P28O1868 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), pour l'action "Onlymoov".

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes demandes et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 600 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en 2016,
- 300 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P08O2442.

Le montant total de l'AP est donc porté à 1 947 539,19 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**